Alerte canicule !



Il est impératif de savoir de protéger et d'imposer un rapport de force pour faire face aux effets de ce réchauffement sur le travail.

C’est encore une fois aux travailleurs de se mobiliser, avec la CGT et ses militants pour imposer une modification des conditions de travail, des dispositifs de protection ou toutes les avancées qui pourraient permettre de gérer ces conditions climatiques particulières. Les fortes chaleurs doivent donc faire l’objet d’évolution de la législation, d’une adaptation de l’organisation et du rythme de travail pour la simple et bonne raison qu’elles peuvent avoir des conséquences dramatiques. La CGT revendique :

- **L’évolution de la législation en cas de fortes chaleur afin d’inscrire des températures maximales dans le code du travail ;**
- **Une obligation de négociation dans les entreprises et les branches pour compléter ces futurs dispositifs du code du travail ;**
- **En urgence, l’ouverture de négociations entre les organisations syndicales et patronales sur ce sujet ;**
- **Des moyens supplémentaires pour que l’inspection du travail puisse exercer son travail de contrôle.**

La CGT rappelle également que si nécessaire, tous les travailleurs peuvent faire valoir leur droit de retrait face à un danger grave et imminent lié aux fortes chaleurs et s’organiser collectivement avec la CGT et ses militants dans les entreprises et les territoires. Des bouteilles d’eau doivent vous être fournies tous les jours et vous pouvez déjeuner dans un lieu à l’abri de la chaleur. Exigeons le respect, la santé et la sécurité de tous !